

Les QUATRE éléments que doit comprendre un plan d'action

Le plan d'action doit comprendre les éléments suivants :

1-Les principaux objectifs et les priorités de votre organisme pour l'année à venir ;

2-Pour chacun de vos programmes :

- ▶ Les résultats attendus (les objectifs ciblés);
- ▶ Les activités prévues ;
- ▶ La ou les clientèles visées ;
- ▶ Les ressources humaines salariées et bénévoles impliquées ;
- ▶ Les moyens d'évaluation prévus

3-Si vous avez un calendrier d'activités ou un échéancier de réalisation, veuillez le joindre à votre plan d'action ;

4-Le programme estival.

Si vous le désirez, vous pouvez présenter votre plan d'action sous forme de tableau. Nous vous invitons à être concis et à vous en tenir à un maximum de cinq pages.